

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **1<sup>er</sup>** jour du mois de **juin** de l'an **2020**, à **19 h**, par visioconférence via la plateforme Zoom :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
Mme France Thibault, conseillère  
Mme Lucie Cormier, conseillère  
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère

**Absence :** M. Clément Frappier, conseiller

2020-06-095

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille siège en séance ordinaire, ce 1<sup>er</sup> juin 2020, par voie de visioconférence;

Sont présents à cette visioconférence Pierre Bellerose, France Thibault, Lucie Cormier et Anne-Marie Merrien. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Philippe Pagé, maire;

Également présente à la séance, par visioconférence, Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

***Il est proposé par Anne Marie-Merrien***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et débute à 19 h 57.

**ADOPTÉE**

2020-06-096

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Lucie Cormier*

*Appuyé par France Thibault*

*Et unanimement résolu*

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
  - 2.1. Adoption des comptes à payer – Mai 2020
  - 2.2. Journal de facturation – Mai 2020
  - 2.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019
  - 2.4. Résultat du concours de la MMQ
- 3. LÉGISLATION**
  - 3.1. Adoption du projet de règlement 2020-04 établissant le programme de subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2020 – 2022
  - 3.2. Adoption du projet de règlement 2020-05 établissant le programme de subventions « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2020 – 2022
- 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 4.1. Signature de l'entente incendie avec la Régie des Rivières
- 5. TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 5.1. Achat de ponceaux
  - 5.2. Achat de matériaux granulaires
  - 5.3. Transport de matériaux granulaires
  - 5.4. Achat de membranes pour l'entretien des routes
  - 5.5. Réparation de deux ponceaux (rang 16 et chemin Miquelon)
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 6.1. Participation au programme de récupération des tubulures de la MRC des Sources
  - 6.2. Utilisation de l'écocentre à Asbestos
  - 6.3. Adhésion 2020 – 2021 au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- 7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 7.1. Dépôt de la liste des permis émis – Mai 2020
  - 7.2. Entretien paysager du P'tit Bonheur pour l'été 2020
  - 7.3. Traitement des dérogations mineures en cas de la pandémie de la COVID-19
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1. Demande d'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille
  - 8.2. Projet de géocaching – Destination Saint-Camille
  - 8.3. Adoption d'un budget pour le camp de jour
- 9. CORRESPONDANCE**
  - 9.1. Copie de la correspondance
- 10. VARIA**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2020-06-097

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2020-06-098

**2.1 Adoption des comptes à payer – Mai 2020**

*Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 25 avril au 22 mai 2020, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de soixante-sept mille cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-trois cents (**67 142,83 \$**).

**ADOPTÉE**

**2.2 Journal de facturation – Mai 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

**2.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019**

Le maire fait rapport aux élus des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.

<b>REVENUS</b>	<b>2019</b>
Taxes	719 014 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 279 \$
Autres revenus de sources locales	99 389 \$
Transferts	236 734 \$
<b>Total</b>	<b>1 059 416 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	235 726 \$
Sécurité publique	145 741 \$
Transport	387 092 \$
Hygiène du milieu (déchets, récupération)	148 485 \$
Santé et bien-être	9 935 \$
Aménagement, urbanisme et développement	62 355 \$
Loisirs et culture	209 433 \$
Frais de financement	32 765 \$

<b>Total</b>	<b>1 231 532 \$</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
Remboursement de la dette à long terme	(32 958 \$)
Activités d'investissement	(20 315 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	49 152 \$
Excédent de fonctionnement affecté	57 884 \$
Amortissement des immobilisations	194 829 \$
Transfert dans le fonds de roulement	(2 370) \$
<b>Total</b>	<b>246 222 \$</b>
<b>BILAN</b>	
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement pour l'année 2019</b>	<b>74 106 \$</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé non-affecté au 31 décembre 2019</b>	<b>343 731 \$</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé affecté au 31 décembre 2019</b>	<b>115 560 \$</b>

2020-06-099

#### 2.4 Résultat du concours de la MMQ

Le maire mentionne aux personnes présentes que la Municipalité a participé au concours de la Mutuelle des municipalités du Québec « Ma fierté, ma région » qui consistait à envoyer une photo de la municipalité. Ce concours fonctionnait par vote. La Municipalité du canton Saint-Camille a été choisie dans les trois (3) finalistes parmi quatre-vingt-dix (90) participants.

Le prix relié à ce concours est le suivant :

- La photo fera la page couverture de l'agenda de la MMQ;
- Une reproduction en grand format et qui sera remise à la municipalité lorsque la situation le permettra;
- La photo sera utilisée comme image de profil dans les médias sociaux de la MMQ lors du mois de la saison correspondante;
- La photo sera diffusée auprès des membres de la MMQ par l'intermédiaire de son bulletin mensuel;
- La photo sera transmise aux médias municipaux accompagnée d'un communiqué de presse.

Le maire félicite également M. Sylvain Laroche pour la photo proposée et choisie.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite féliciter M. Sylvain Laroche par résolution;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil félicite M. Sylvain Laroche pour la photo qui a permis à la Municipalité de gagner ce concours.

**QUE** le conseil est fier d'avoir un photographe dans sa communauté et que celui-ci, à l'aide de ses merveilleuses photos, permet de faire rayonner Saint-Camille davantage.

**ADOPTÉE**

### 3 LÉGISLATION

2020-06-100

**3.1 Adoption du projet de règlement 2020-04 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE » édition 2020 - 2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire mettre en œuvre un programme de subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables;

**ATTENDU QUE** par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité du canton de Saint-Camille peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) par année, durant trois (3) ans, soit de 2020 à 2022, aux fins de verser des subventions pour la construction et la rénovation d'habitations écologiques et durables;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par la conseiller Clément Frappier lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2020 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 *du Code municipal*;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le présent règlement soit adopté tel que déposé lors de la séance du 4 mai 2020.

**ADOPTÉE**

2020-06-101

**3.2 Adoption du projet de règlement 2020-05 établissant le programme de subvention « Canton de Saint-Camille Habitation DURABLE programme rénovation » édition 2020 - 2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille désire mettre en œuvre un programme de subventions pour la rénovation durable des habitations de son territoire;

**ATTENDU QUE** par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité du canton de Saint-Camille peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) par année, durant trois (3) ans, soit de 2020 à 2022, aux fins de verser des subventions pour la construction et la rénovation d'habitations écologiques et durables;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseillère France Thibault lors de la séance du 4 mai 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 *du Code municipal*;

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le présent règlement soit adopté tel que déposé lors de la séance du 4 mai 2020.

**ADOPTÉE**

#### **4      SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-06-102

##### **4.1    Signature de l'entente incendie avec la Régie des Rivières**

**ATTENDU QUE** l'ancienne entente avec la Municipalité de Dudswell et la Municipalité du canton de Saint-Camille se devait d'être révisée puisque le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Dudswell fait partie de la Régie Incendie des Rivières;

**ATTENDU QUE** les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ainsi que la *Loi sur la sécurité incendie* pour conclure l'entente déposée par la directrice générale aux membres du conseil municipal;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le maire, Philippe Pagé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Julie Vaillancourt soient autorisés à signer l'entente incendie avec la Régie des Rivières.

**QUE** cette entente soit en vigueur dès sa signature.

**ADOPTÉE**

#### **5      TRANSPORT ET VOIRIE**

2020-06-103

##### **5.1    Achat de ponceaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu réparer trois ponceaux sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait des demandes de prix à cet effet;

***Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de trois ponceaux, notamment pour le chemin Miquelon, le rang 16 et le rang 13, au montant de huit-mille quatre-cent trente dollars et cinquante cents (8 430,50 \$), taxes en sus, chez l'entreprise JU Houle.

**ADOPTÉE**

2020-06-104

**5.2 Achat de matériaux granulaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu l'achat de matériaux granulaires pour la réparation de certains ponceaux sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait des demandes de prix à cet effet et que l'achat prévu est le suivant :

Emplacement	Type de gravier	Tonnes nécessaires	Coût à la tonne	Total avant taxes
Carrière Asbestos	MG20B	320,00	12,35	3 952,00
Carrière Asbestos	100-200 (4-8)	32,00	15,10	483,20
Lyndons Betts	Gravier brut	320,00	7,85	2 512,00
Lyndons Betts	Sable brut	64,00	6,75	432,00
<b>Total</b>				<b>7 379,20</b>

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de matériaux granulaires au montant de sept mille trois-cent soixante-dix-neuf dollars et vingt cents (7 379,20 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2020-06-105

**5.3 Transport de matériaux granulaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu l'achat de matériaux granulaires et qu'elle a besoin d'un transporteur pour apporter les matériaux jusqu'à Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait des demandes de prix à cet effet;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le contrat pour le transport de matériaux granulaires soit donné à Les Entreprises François Grimard inc. au montant de cinq mille neuf cent soixante-seize dollars et trente-six cents (5 976,36 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2020-06-106

**5.4 Achat de membranes pour l'entretien des routes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu réparer des parcelles de chemin notamment en utilisant des membranes afin d'améliorer la qualité de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait des demandes de prix à cet effet;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Anne-Marie Merrien*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de sept (7) rouleaux de membranes de cent (100) mètres à la compagnie Vivaco de Wotton au montant de six mille quatre cent soixante-quinze dollars (6 475,00 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2020-06-107

**5.5 Réparation de deux ponceaux (rang 16 et chemin Miquelon)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a prévu réparer deux ponceaux, dont un dans le rang 16 et un sur le chemin Miquelon;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait des demandes de prix à cet effet et que le résultat est le suivant :

*Les Entreprises François Grimard inc.*

<b>Travaux</b>	<b>Prix avant taxes</b>
Travaux A - Ponceau rue Miquelon	3 454,72
Travaux B - Ponceau rang 16	3 454,72
<b>Total</b>	<b>6 909,44</b>

*Transport Excavation Michel Couture et fils inc.*

<b>Travaux</b>	<b>Prix avant taxes</b>
Travaux A - Ponceau rue Miquelon	3 150,00
Travaux B - Ponceau rang 16	4 130,00
<b>Total</b>	<b>7 280,00</b>

*Il est proposé par Lucie Cormier*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le contrat pour la réparation de ces deux ponceaux soit donné à Les Entreprises François Grimard inc. au montant de six mille neuf cent neuf dollars et quarante-quatre cents (6 909,44 \$), taxes en sus.

**QUE** l'entreprise planifie la date des travaux avec l'inspecteur des travaux publics.

**ADOPTÉE**

2020-06-108

**6.1 Participation au programme de récupération des tubulures de la MRC des Sources**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources, par son projet d'économie circulaire Synergie Estrie, travaille actuellement à la mise en place d'un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources et la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaitent encourager les acériculteurs à utiliser le site de dépôt plutôt que le site d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** les acériculteurs en zone verte auront accès à un crédit agricole du MAPAQ et que les acériculteurs en zone blanche pourront prendre entente avec le site de dépôt;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du programme de récupération et la communication avec les acériculteurs sont assumées par la MRC des Sources;

***Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Anne-Merrien Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille informe la MRC des Sources qu'elle participera au programme de récupération des tubulures.

**QUE** la Municipalité s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures.

**ADOPTÉE**

2020-06-109

**6.2 Utilisation de l'écocentre à Asbestos**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu une offre de service de la Ville d'Asbestos pour l'utilisation de leur écocentre dans le contexte actuel de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** les utilisateurs devront déboursier un coût de base ainsi qu'un coût relié aux matières apportées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité sera responsable de facturer les citoyens utilisateurs afin d'éviter une manipulation d'argent directement à l'écocentre;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Lucie Cormier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'offre de la Ville d'Asbestos.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille assume les frais du premier dépôt de matières par adresse à l'écocentre d'Asbestos et que les autres frais soient facturés aux propriétaires par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2020-06-110

**6.3 Adhésion 2020 – 2021 au Conseil régional de l’environnement de l’Estrie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son adhésion au Conseil régional de l’environnement de l’Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de l’environnement de l’Estrie est un partenaire important dans de nombreux projets de la Municipalité;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Lucie Cormier*

*Et résolu à l’unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité adhère au Conseil régional de l’environnement de l’Estrie comme membre privilégié au montant de cinq cents dollars (500 \$).

**ADOPTÉE**

**7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mai 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de mai 2020.

2020-06-111

**7.2 Entretien paysager du P’tit Bonheur pour l’été 2020**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue du P’tit Bonheur pour que l’entretien paysager du P’tit Bonheur soit fait par l’employé de l’entretien paysager de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l’été 2020;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l’unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte que l’employé d’entretien paysager fasse l’entretien paysager du P’tit Bonheur pour l’été 2020.

**QUE** le P’tit Bonheur rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire de l’employé responsable de l’entretien paysager pour l’année 2020, à savoir, le salaire horaire plus les déductions à la source.

**ADOPTÉE**

2020-06-112

**7.3 Traitement des dérogations mineures en cas de la pandémie de la COVID-19**

**CONSIDÉRANT QUE** l’administration municipale a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** l’état d’urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique*;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de cette déclaration d’état d’urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire,

qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale et de toute dérogation qui serait déposée;

**CONSIDÉRANT QU'**il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

***Il est proposé par Lucie Cormier***

***Appuyé par France Thibault***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite).

**QU'**un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure.

**QUE** les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, Saint-Camille, à l'attention de la directrice générale ou par courriel à [dg@saint-camille.ca](mailto:dg@saint-camille.ca) au plus tard 15 jours après la publication de cet avis.

**QU'**une fois le délai pour soumettre les commentaires est expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE**

**8 LOISIRS ET CULTURE**

**2020-06-113**

**8.1 Demande d'adhésion au Carrefour action municipale et famille**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2020 - 2021;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour un montant de soixante-dix-huit dollars (78 \$), taxes en sus, pour l'année 2019 – 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-06-114**

**8.2 Projet géocaching – Destination Saint-Camille**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille est particulièrement touchée pas la pandémie de la COVID-19 notamment dans l'annulation de tous les évènements prévus en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achalandage touristique sera vu à la baisse en 2020 vu la situation actuelle que nous vivons;

**CONSIDÉRANT QUE** Destination Saint-Camille a déposé un projet de géocaching au conseil municipal qui consiste à un jeu d'énigmes qui permettra de découvrir les attraits du village et son histoire en s'inspirant de personnages ayant marqué l'histoire de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour mettre en place ce projet est de trois mille dollars (3 000 \$);

*Il est proposé par France Thibault*

*Appuyé par Anne-Merrien Merrien*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal accepte ce projet de géocaching déposé par Destination Saint-Camille au montant de trois mille dollars (3 000\$).

**QUE** cette dépense soit prise dans le Fonds de développement créé en 2019.

**ADOPTÉE**

**2020-06-115**

**8.3 Adoption d'un budget pour le camp de jour**

**CONSIDÉRANT QUE** la Santé publique a permis l'ouverture des camps de jour à partir du 22 juin 2020 sur le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la mise en place d'un camp de jour, plusieurs mesures doivent être prises;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut soutenir le Comité d'embellissement, responsable du camp de jour, afin de s'assurer de la tenue de celui-ci;

***Il est proposé par Lucie Cormier  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal adopte un budget de seize mille dollars (16 000 \$) pour la tenue du camp de jour 2020.

**QUE** cette dépense soit prise dans les surplus accumulés non-affectés.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière travaille en étroite collaboration avec le Comité d'embellissement de Saint-Camille pour le suivi de ce budget.

**ADOPTÉE**

## **9      CORRESPONDANCE**

### **9.1      Copie de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

## **10      VARIA**

Aucun sujet au varia.

2020-06-116

## **11      LEVÉE DE LA SÉANCE**

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 24.

**ADOPTÉE**

Véritable extrait du livre des délibérations, donné ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.

---

**Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**